

**Délibération 3.9**

**Coopération Seine-Maritime/Bam : Présentation de la démarche de consultation des acteurs préalable à la rédaction du protocole de coopération pour la période 2017/2021**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Merci pour ce rapport très complet qui propose la poursuite d'une action très ancienne de notre collectivité dont les modalités ont toujours été approuvées à l'unanimité. Loin d'être seulement une coopération institutionnelle cette action accompagne et s'appuie sur une mobilisation citoyenne forte et constante dans notre département et dans la province du BAM.

Nous nous réjouissons que les bouleversements politiques qu'a connu le Burkina depuis plus de 2 ans n'aient en rien compromis ni les relations d'amitié qui lient les populations de la Seine Maritime et du BAM ni les relations de partenariat qui lient nos deux territoires depuis si longtemps.

Le bilan du partenariat 2012/2016 se révèle positif même si la Révolution au BURKINA en octobre 2014 et, singulièrement, la dissolution des conseils municipaux jusqu'au début 2016 ont évidemment impacté la mise en œuvre de ce premier protocole. La qualité des actions de notre département a continué à être reconnue par les nouvelles autorités Burkinabé et également par le ministère français des affaires étrangères qui pendant cette période a cofinancé bon nombre de nos interventions.

Pendant cette période la Communauté de Communes du BAM est ainsi devenue une institution reconnue dans le BAM évidemment mais aussi au niveau national dans le BURKINA, où elle a été la première intercommunalité. Paradoxalement, elle est moins reconnue ou moins connue par certains acteurs de la Seine Maritime et le département gagnerait à valoriser ici l'intérêt que cette nouvelle collectivité représente pour le développement du BAM et pour la rationalisation de nos actions, pour les actions des partenaires associatifs dans cette province.

La coopération décentralisée est par définition un partenariat de territoire à territoire et en tant qu'élus locaux nous devons être vigilants à ce que les élus locaux de notre territoire partenaire soient pleinement acteurs de ce partenariat.

C'est l'un des objectifs de l'existence même de la Communauté de communes du BAM dont il faut redire qu'elle a été créée à la demande des 9 maires du BAM avec le complet accord du Ministère de l'administration territoriale du Burkina Faso. Elle est un des cadres de l'appui institutionnel qui, et c'est une bonne chose, est l'une des 7 orientations prévues dans le futur protocole 2017/2021.

La mise en place des communes rurales, il y a à peine 10 ans, la création de la CCBAM, il y a à peine 5 ans ont été les ferments d'un renforcement spectaculaire de la démocratie locale au Burkina. Elles ont aussi changé forcément les anciennes façons de travailler de notre collectivité mais aussi les façons de travailler des associations, des comités de jumelage de Seine Maritime. L'accompagnement du département auprès de ces associations doit être poursuivi pour finaliser cette transition.

C'est en effet une des spécificités et sans aucun doute une des richesses de cette coopération Seine Maritime/ BAM que d'associer les propositions et les décisions de nos collectivités Nord et Sud dont les élus ici et là-bas ont évidemment la responsabilité et les propositions et les décisions d'acteurs de la société civile au Nord et au Sud. Nous devons veiller à préserver cette spécificité et cette richesse, c'est ce qui est proposé dans la délibération que nous approuverons.